



N° de résolution
ou annotation

5 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2023, à 18 h 00, à L'Hôtel de Ville au 101, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIER, DISTRICT N° 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N° 2
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N° 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N° 5
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N° 6

EST ABSENT : M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N 3

EST AUSSI PRÉSENTE : MADAME ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : 0 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame ISABELLE PERREAULT, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame ELYSE BELLEROSE, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 00.

2023-12-711

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-1-2023 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2023**
4. **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-1-2023 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2023**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-1-2023 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2023**

LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG donne un avis de motion du projet de Règlement numéro 949-2-2023 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente du *Règlement numéro 949-2-2023 abrogeant le Règlement numéro 949-1-2023 modifiant l'article 2 du Règlement 949-2023 fixant les taux de taxes pour l'année 2023.*



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-1-2023 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2023

LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG dépose le projet du Règlement numéro 949-2-2023 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du *Règlement numéro 949-2-2023 abrogeant le Règlement numéro 949-1-2023 modifiant l'article 2 du Règlement 949-2023 fixant les taux de taxes pour l'année 2023.*

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

2023-12-712

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 05.


ISABELLE PERREULT
MAIRESSE


ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE